

LE NUMERO 15 CENTIMES

LE NUMERO 15 CENTIMES

LE JOURNAL DE ROUBAIX-TOURCOING

LE CHOIX D'UNE PATRIE Apres le plébiscite en Haute-Silésie

Les premiers résultats accusent une grosse majorité contre la Pologne...

Berlin, 21 mars. — Il résulte des dernières informations que les opérations du plébiscite haut-silézien se sont déroulées dans un calme relatif.

D'autre part, certaines dépêches annoncent des incidents entre Anglais et Polonais, mais il convient de n'accueillir ces informations qu'avec une extrême réserve.

Coup d'œil général

Berne, 21 mars. — Selon une dépêche de Berlin, les nouvelles reçues jusqu'ici donnent pour la ville d'Oppeln une majorité de 94 % en faveur de l'Allemagne...

Une autre dépêche de Berlin annonce : Une note officielle publiée à 2 heures de la nuit, signale que vu l'interdiction de l'usage du téléphone en Haute-Silésie...

Chiffres officiels allemands Berlin, 21 mars. — Les résultats officiellement publiés ce matin, à 9 heures, sont les suivants : 870.000 voix pour l'Allemagne...

Les opérations du vote Les électeurs étaient réunis dès 8 heures du matin devant les bureaux de vote.

Il avait été interdit de servir de alcool dans les établissements publics. Le travail dans les mines a été suspendu jusqu'à mardi...

Pression allemande Paris, 21 mars. — Les télégrammes de Berlin qui sont arrivés dans la nuit et la matinée, donnent des résultats tous favorables à l'Allemagne.

Dans la matinée, on ne connaissait encore que les résultats de 45 reconstructions. Le général Le Hond s'est refusé encore ce matin, à donner une interprétation quelconque du plébiscite avant 4 heures de l'après-midi.

Dans les milieux polonais autorisés, on nous déclare que tous les chiffres publiés par Berlin doivent être jusqu'à un certain point, enregistres sous les réserves les plus formelles.

Dans tous les cas, les Polonais auraient une majorité indiscutable dans la région Sud et Sud-Est.

Les Allemands semblent avoir fait sur les populations une pression formidable et n'avaient reculé devant aucun moyen.

C'est ainsi que l'on a saisi des exemplaires falsifiés du journal polonais « Katolik », très répandu dans les campagnes, où les Polonais étaient invités à s'abstenir de voter.

Les pensions militaires EXPLICATION DES RETARDS Paris, 21 mars. — Dans une lettre à M. Magnin, ministre des Pensions, M. Lenail, député du Rhône, lui avait signalé les retards apportés à la révision et à la majoration des pensions des Anciens Combattants.

Le ministre vient de répondre à M. Lenail, que les demandes de révision des pensions sont examinées par ses services dès leur réception, mais que l'instruction des dossiers subit parfois des retards, par suite de la nécessité de correspondre, en vue d'obtenir les pièces et renseignements indispensables, avec les divers services des archives et les différentes directions au ministère de la Guerre et avec les corps de troupes.

La propagande anglaise en pays étrangers ELLE S'IMPLANTE PARTOUT Paris, 21 mars. Le rapport de M. Lucien Hubert, sur le budget des Affaires étrangères vient d'être distribué au Sénat. Dans son introduction, le rapporteur trace un tableau intéressant et suggestif de la politique étrangère anglaise.

Il montre son habileté à se ménager partout des amis, à avoir des agents dans tous les pays, dans tous les groupes actifs des pays étrangers. Se servir de tout ce qui est anglais, sans acception de parti ou de doctrine. Avoir des amis partout, en se ménageant jusqu'au succès, le sauver en cas de danger, les abriter en cas de déchet, tel est le principe de la propagande anglaise.

Les poulets montent les bœufs descendent Chalons-sur-Saône, 21 mars. — Sur les marchés voisins de la Bresse, abaissement des prix des bœufs. Ainsi les poulets se paient 25 à 35 francs.

Par contre, sur les grandes foires de Saône-et-Loire, on signale une hausse de 50 % sur le gros bœuf, de 20 % sur les vaches et de 50 % sur les moutons.

Pour la Reconstitution des Régions Dévastées

La première séance du grand meeting organisé par la C. G. T. a été présidée par Basly...

Paris, 21 mars. — Ce matin s'est ouvert, à l'Hôtel des Sociétés Savantes, le meeting-démonstration organisé par la Confédération Générale du Travail, dans le but de rechercher la constitution d'une organisation capable de permettre le relèvement des ruines accumulées par la guerre.

Dans l'assistance, qui compte une centaine de représentants des régions dévastées, on remarque les députés de Reims, Arras, Château-Thierry, Senlis, Soissons, Laon, Péronne, Roubaix, Lens, Bapaume, Saint-Quentin, etc. etc.

La première séance fut ouverte à 9 heures 15, sous la présidence de M. VASLÉ, maire de Lens, assisté de MM. Rochet, maire de Reims; Lefèvre, maire d'Arras (Nord); Dutilloy, conseiller général d'Amiens; Boinet, conseiller général, maire de Chaulnes; L. Dufau, architecte du Syndicat des techniciens, et Demurel, secrétaire des Syndicats ouvriers de l'Aisne.

Sur la tribune, ont pris place également les membres du Bureau Confédéral, ayant à leurs côtés, Léon Jouhaux, secrétaire général.

Discours de Basly BASLY, en ouvrant la séance, remercie la C. G. T. de l'initiative qu'elle a prise de faire une enquête dans les régions dévastées.

Il assure qu'on a gaspillé beaucoup d'argent et que le mécontentement parmi les habitants des départements sinistrés ne fait que s'accroître. « Il n'y a dit-il, aucun espoir de voir commencer cette année la reconstruction. Les conférences de Paris et de Londres ne sont pas pour nous un échappatoire. Nous devons nous adresser à la Confédération Générale du Travail, examiner la question de la reconstruction ».

Le programme de la C. G. T. Lagache, architecte, résume les études du Conseil économique du travail sur la question des régions dévastées. La reconstruction, avec la méthode actuelle, peut, d'après l'orateur, durer éternellement. Il faut donc trouver le moyen d'aboutir entre six et dix ans.

Après avoir fait une vive critique de l'administration des régions libérées, Lagache propose les solutions suivantes : Etablissement d'un programme général de reconstruction et des chiffres de la dépense; Détermination d'un mode d'emprunt pour lequel l'Etat accepte de garantir le paiement d'une dette; se tourner vers l'Allemagne et lui demander ce qu'elle peut donner comme matériaux; demander l'argent nécessaire à d'autres nations; Création d'une sorte de haut-commissariat central chargé de coordonner les travaux, pour élaborer un programme d'ensemble actuellement inexistant. Il importe donc, sans préjudice de la solution finale, de constituer en premier lieu cet organisme. Ses éléments existent. Ils ont déjà fait effort pour coordonner leur action. Il s'agit de cohésion et de construction. Actuellement les meilleurs experts, les hommes les plus énergiques des provinces dévastées, comprennent que seul cet effort collectif des sinistrés peut permettre la renaissance de leurs contrées ».

Le rapport de la Commission d'enquête Le meeting de la Confédération Générale du Travail s'est poursuivi cet après-midi.

Avant d'ouvrir la séance, on a distribué aux représentants des régions dévastées le rapport de la Commission d'enquête du Conseil économique du Travail, dont voici la conclusion : « Quelle que soit la solution adoptée pour reconstruire les régions dévastées, l'équation allemande ou aide internationale, il est indispensable, pour la mener à bien, pour inspirer confiance et obtenir des crédits, de créer l'organisme de reconstruction et de donner à cet organisme les moyens techniques utiles pour élaborer un programme d'ensemble actuellement inexistant. Il importe donc, sans préjudice de la solution finale, de constituer en premier lieu cet organisme. Ses éléments existent. Ils ont déjà fait effort pour coordonner leur action. Il s'agit de cohésion et de construction. Actuellement les meilleurs experts, les hommes les plus énergiques des provinces dévastées, comprennent que seul cet effort collectif des sinistrés peut permettre la renaissance de leurs contrées ».

Les critiques de Jouhaux A 15 heures et demie, M. Léon Jouhaux a la parole. Le secrétaire général de la C. G. T. déclare que la situation actuelle ne peut pas durer, aussi bien nationalement qu'internationalement.

« Nous voulons, dit-il, aborder franchement le problème de la reconstruction. Ce problème est complexe. Ce n'est pas un problème politique, pas plus que philosophique, c'est un problème de vie ou de mort. »

« Nous avons constaté que depuis l'armistice, en dehors des efforts individuels, rien n'a été fait pour la reconstruction des régions dévastées. Les organismes créés sont, par leur constitution et par leur liaison avec l'intérêt public, dans l'impossibilité d'apporter une solution. Nous avons alors décidé une enquête et d'appeler aux représentants des sinistrés. Il dépend de vous, absolument de vous, que les régions dévastées reviennent à la vie ».

Le secrétaire général de la C. G. T. critique ensuite très longuement l'action gouvernementale et dit en terminant que l'accord entre les syndicats vaut mieux que les discussions entre fonctionnaires.

Lebas et les ouvriers allemands LEBAS, député du Nord, et maire de Roubaix, tient à dire que des exposés présentés ce matin, aucune idée n'a été relevée pour être appliquée dans les régions dévastées. Il dénonce le collaboration des autres peuples et principalement du peuple allemand qui a participé à la reconstruction.

Nomination d'une Commission Marcel LAURENT, secrétaire adjoint de la C.G.T. demande la nomination d'une commission d'organisation, qui lirait une conclusion de la réunion et d'une commission de réalisation appelée à fixer la tenue d'un Congrès des représentants des régions dévastées. La proposition de M. Laurent est acceptée et la commission est ainsi composée : pour le Pas-de-Calais, Stenne; pour le Nord, MM. Colas et Guidry; pour le Nord, MM. Colas et Guidry; pour les Ardennes, MM. Braibant et Gilbert; pour la Meuse, MM. Young et Vaurin; pour la Marne, MM. Meisls et Duchateau; pour la Normandie, MM. Pelléan; pour l'Oise, MM. Dilly et Fleurant; pour l'Alsace, M. Grambach.

La séance est suspendue à 17 h. 30.

La Chasse aux Malfaiteurs

Les brigades de police mobile sont la terreur des bandits et escrocs de tout acabit

LEUR ROLE ET LEUR FONCTIONNEMENT

En cette période d'après-guerre, où le niveau de la criminalité a été exceptionnellement élevé, et où les affaires de détournements, de vols de garnis, d'escroqueries, se succèdent sans interruption, au désespoir des honnêtes gens, un harcèlement encore moins cher, nous, il ne se passe guère de jours sans que la chronique des faits divers ne relate les opérations de la police mobile, plus ou moins fructueuses, selon les lieux et circonstances.

Bien peu de personnes le savent exactement, du moins en ce qui concerne son rôle et son fonctionnement. On est généralement enclin, en effet, à se faire une idée fautive sur ses attributions et sur son rôle.

La police mobile, en un mot, est la police judiciaire par excellence.

C'est en 1908, que fut créée en France, par M. Hennessy, alors directeur de la Sûreté Générale, cette police nouvelle, qui est devenue aujourd'hui la terreur de tous les malfaiteurs, quelque genre de crimes ou de délits qu'ils aient pu commettre.

Depuis la date de sa création, en raison des précieux services rendus à la Société par la nouvelle organisation, le nombre des brigades de police mobile, s'est multiplié d'année en année, au point qu'on compte actuellement dix-neuf brigades, dissimulées sur tout le territoire français.

Toutes ces brigades sont placées sous la direction de M. Schille, contrôleur général à Paris, directeur des services.

Le rôle de la « Mobile » Les commissaires et inspecteurs de police mobile sont compétents sur tout le territoire de leur circonscription, mais en principe, la « Mobile » n'est pas dans les affaires où il existe une police municipale de sûreté, comme à Lille et Roubaix, notamment.

Cependant, lorsqu'une enquête est commencée dans une de ces villes, par la police mobile, elle est poursuivie par les inspecteurs, de concert avec la police locale. La « Mobile » ne se désiste pas dans les affaires qu'elle a commencées. Elle les mène jusqu'au bout.

D'autre part, lorsqu'une enquête amène les inspecteurs de la « Mobile », en dehors de leur circonscription (dans le Midi par exemple, pour la brigade de Lille), ils s'abouchent avec leurs collègues des brigades compétentes, de sorte que l'enquête est menée sans aucune solution de continuité.

En fait, la juridiction des brigades s'étend sur toute la France, et même à l'étranger. Lorsqu'une enquête commencée en France, doit être continuée à l'étranger, la « Mobile » se met en rapport avec la police du pays où elle doit être poursuivie.

Pour les brigades de province, ce cas n'est qu'accidentel, car il existe des agents spéciaux pour les affaires de ce genre, au Contrôle Général des Recherches Judiciaires du ministère de l'Intérieur.

La Brigade de Lille La brigade de police mobile de Lille fonctionne dans la région depuis 1908, date de sa création. Ses débuts furent d'abord instables à la suite de transferts incessants. Brule-Maison, où ils sont restés depuis lors.

Au début, la brigade de Lille rayonnait sur trois départements : le Nord, le Pas-de-Calais et la Somme. Par suite de la création d'une brigade à Amiens, son champ d'action a été limité aux deux départements précités.

L'efficacité des brigades, variant suivant l'importance de la population de leur circonscription respective, la brigade de Lille est une des plus fortes de France, bien que le nombre de ses inspecteurs et commissaires soit encore insuffisant pour les services qu'elle est chargée d'assurer.

Placé sous la direction de M. Benoit, commissaire divisionnaire, la brigade de Lille comprend, en dehors des commissaires et inspecteurs du service actif, des policiers spécialisés des vols à la tire, des bonnetiers, et des crimes et délits archaïques, un chauffeur et un photographe anthropométrique.

Comme toutes les autres brigades, elle ne s'occupe uniquement que de police judiciaire. Les enquêtes à caractère politique lui sont formellement interdites d'après les règlements.

Elle poursuit les auteurs de crimes, de délits, et de délits graves.

Elle poursuit les bandes organisées et identifie les auteurs de leurs forfaits.

Comment elle opère Un crime vient-il d'être commis, le commissaire divisionnaire prévient téléphoniquement, dépêche deux de ses inspecteurs ou commissaires sur les lieux, qui se livrent aux investigations que requiert la situation.

La méthode employée pour découvrir le ou les coupables, demandera-t-on ? Elle varie selon les circonstances.

Le policier, contrairement à ce que l'on pourrait croire, ne se déguise pas. Il cherche, interroge, se crée des relations dans la localité et ses environs et s'efforce de découvrir les indices qui le mèneront sur la bonne piste.

L'auteur du méfait ou du meurtre est connu. Tout fait supposer qu'il est responsable du fait incriminé, mais il est dangereux, extrêmement dangereux. Comment procédera-t-on pour l'arrêter ?

Le repos du dimanche pour les Journalistes 50.000 Cheminots dans les rues de Bruxelles

LES CANDIDATS A L'ECOLE POLYTECHNIQUE RECLAMENT DES DOMMAGES-INTERETS AU DIRECTEUR DES ETUDES

FAILLITE DRAMATIQUE UN COMMERCANT TUE SA FEMME ET SES DEUX FILLETES, PUIS SE SUICIDE

MERCANT, EN CORRECTIONNELLE Paris, 21 mars. — A la suite de la transmission d'un certain nombre de procès-verbaux contre des détaillants qui, malgré la baisse marquée de la viande de boucherie et de charcuterie, avaient persisté à maintenir les anciens prix, le Parquet a décerné quinze de ces commerçants à l'audience de la 10e chambre correctionnelle de mercredi prochain.

Des moyens spéciaux sont alors employés, qui sont tenus secrets par les inspecteurs et varient selon leur astuce personnelle et la méthode d'action particulière à chacun.

L'individu recherché, est arrêté ou inculpé. On lui établit un dossier individuel, dont le double est envoyé au service central, à Paris. Ce dossier comprend la procédure établie, plus un notice avec le signalement exact du prévenu et un exemplaire de sa photographie, de manière à ce que, si le malfaiteur est repris par un autre service, on puisse le suivre et établir sa véritable identité s'il en a donné une fautive.

A la brigade de Lille, il y a environ 300.000 fiches de malfaiteurs exécutées par les parquets de France et de l'étranger.

Les polices étrangères envoient aux brigades mobiles des bulletins hebdomadaires ou mensuels avec les photographies et le signalement détaillé des individus poursuivis.

En ce qui concerne spécialement la brigade de Lille, elle est chargée de surveiller les relations constantes avec les détectives anglais, chargés par leur gouvernement de rechercher les « pilleurs » de camps militaires, ainsi que les voleurs d'automobiles et de motocyclettes.

Dans la recherche de ces aventuriers, elle agit de concert avec la police britannique.

Le service anthropométrique A chaque brigade de police mobile est adjoint un service anthropométrique.

L'ensemble des services spécialisés photographie dans les prisons tous les individus mis en état d'arrestation, relève leurs empreintes digitales et les identifie au point de vue anthropométrique.

Les malfaiteurs sont photographiés de face et de profil. L'oreille constitue, paraît-il, l'agent principal d'identification.

On prend également la empreinte, sa contée et la mensuration exacte de ses membres supérieurs et inférieurs.

En ce qui concerne les routes, 60.000 kilomètres de routes, représentant 12.000.000 mètres cubes de matériaux, et 100 millions de pavés, pour une dépense de 1.352 millions de francs. Tous les ouvrages dépassant 3 mètres d'ouverture, qui ont été achevés, sont au nombre de 4.000, représentant une valeur de 235 millions de francs, soit au total, pour le réseau routier, UN MILLIARD 600 MILLIONS DE FRANCS.

10.000 kilomètres de routes sont entièrement reconstruits, 29.000 sont améliorés et 380 ouvrages d'art sont reconstruits.

LES CANAUX Comme voies navigables, 1.036 kilomètres ont été détruits. Au 1er janvier de cette année, 601 kilomètres étaient reconstruits. Sur les 1.190 ouvrages d'art (ponts et passerelles, culées, pontons, etc.), 914 ont été réédifiés, en sorte que la perte infligée par la guerre, en ce qui concerne les ponts, a été évaluée à 280 millions.

Quant aux ports de mer, celui de CALAIS et surtout celui de DUNKERQUE ont été endommagés par l'ennemi. Un plan de la ville de Dunkerque, portant une multitude de petits points noirs, qui ont pu évaluer à plus de 100 millions, montre comment toute l'étendue de la cité et du port a été criblée de projectiles de tous calibres, y compris les 380, par la mer, les airs et du côté de la terre.

ON ARRIVE AU CHEFRE DE PLUS DE SIX MILLIARDS pour les dommages directs qu'ont subis les divers moyens de transports.

RETOUR DU TIGRE Toulon, 21 mars. — L'« Ormond », ayant à bord M. Clemenceau, est arrivé en rade à sept heures trente, avec un léger retard. Le Préfet maritime et le Préfet du Var se sont rendus à bord. M. Clemenceau est en parfaite santé.

Il a été reçu en ville par M. André Tardieu, ancien ministre, député de Seine-et-Oise, et par M. Paul Dautray, ancien ambassadeur à Berne, ancien secrétaire général de la conférence de Versailles. M. Clemenceau a accordé de courtes audiences aux députés élus de ses anciens constitués électoraux et aux groupements des Associations patriotiques de Toulon. Après s'être reposé, M. Clemenceau s'est fait conduire à la Préfecture maritime, pour remercier le vicemariral Segot Davouroux.

A 11 h. 10, M. Clemenceau, accompagné de MM. André Clemenceau et Barnier, Préfet du Var, est parti en automobile pour Hyères, où la population l'attendait. Il a été salué par M. Moulis, maire et les membres du Conseil municipal. Il s'est rendu ensuite à la villa où village de Davouroux, où il a passé l'après-midi avec elles. L'ancien président partira pour Paris mercredi.

Les scandales du ravitaillement DEUX INFORMATIONS JUDICIAIRES SONT OUVERTES Paris, 21 mars. — Sur réquisitoire de M. Sèchérou, procureur de la République, deux informations judiciaires ont été ouvertes contre X... La première pour spéculation illicite (affaires de sons) et la deuxième pour infraction à l'article 10 de la loi du 3 octobre 1919, qui punit les fonctionnaires publics et les agents d'une administration ayant pris participation dans des entreprises qui avaient été soumises à leur surveillance, ou à leur contrôle direct.

Curieux Procès DES CANDIDATS A L'ECOLE POLYTECHNIQUE RECLAMENT DES DOMMAGES-INTERETS AU DIRECTEUR DES ETUDES Paris, 21 mars. — Quatre-vingt-dix candidats à l'Ecole Polytechnique assignent, ce après-midi, devant la 1re Chambre du Tribunal Civil le Directeur des Etudes de cette école, M. Carvalho, à qui ils demandent une somme de deux mille francs de dommages-intérêts. Ils reprochent à M. Carvalho d'avoir empêché l'inscription d'une cinquantaine de candidats à la Guerre, prévoyant une majoration de 100 points pour les candidats de la classe 17.

M. Carvalho a soulevé l'incompétence du Tribunal, alléguant que l'affaire ressortissait des tribunaux administratifs. Le ministère public donnera ses conclusions le 4 avril prochain.

Le plus vaste entrepôt du monde a été la proie des flammes Chicago, 20 mars. — Le plus grand entrepôt du monde, appartenant à la Compagnie granitière Armour, a été incendié par une explosion attribuée aux poussières de grains. Il y a un tué et quatre disparus. Des milliers de fenêtres ont été brisées dans les villes avoisinantes. Un demi-million de boisseaux de grains ont été brûlés. Les pertes s'élevaient à plus de 600.000 dollars.

Les Passeports pour la Belgique

« C'est une mesure illusoire », déclare le Ministre belge des Affaires étrangères.

Pour compléter notre information au sujet de la question des passeports pour la Belgique, nous jugeons utile de reproduire les déclarations suivantes faites au Sénat belge par M. Juppé, ministre des Affaires étrangères.

« Le temps des passeports est un reste de la guerre et il est certain que les formalités actuelles causent des entraves aux relations entre la France et la Belgique. Mais il y a là une question internationale. Il ne faut donc pas isoler la situation de la Belgique de celle des autres pays ».

« Le passeport est illusoire et, au point de vue budgétaire, c'est une mauvaise recette qui entrave la réalisation des communications de grands rapports économiques. La Belgique, terre de libre pénétration, se doit de simplifier la situation et de créer un exemple. Depuis plus de six mois, la Belgique a demandé que les passeports entre les deux pays soient dispensés des visas consulaires. On n'a pas réussi. Mais l'histoire, sans attendre la décision d'une réunion, a supprimé l'obligation du visa belge et ciprolic, supprimé l'obligation du visa belge ».

Pour les pays non alliés, le ministre est partisan de simplifier ainsi les formalités : « Pour les Belges, l'obligation de présenter un certificat du receveur des contributions serait supprimé, sauf en ce qui concerne les Belges imposés pour bénéfices de guerre. Le certificat de bonne vie et mœurs ne serait plus exigible. Le passeport n'aurait plus ainsi que le caractère d'une pièce d'identité. Le caractère de protection diplomatique ne lui serait rendu que sous certaines conditions. La taxe actuelle du passeport de huit francs et il ne peut être question de rien y changer mais, le prix de 35 francs réclamé aux Belges résidant à l'étranger et voulant rentrer au pays serait réduit à 10 francs ».

« La durée de la validité des passeports serait portée à deux ans. Ces réformes doivent être accompagnées d'une surveillance plus efficace des étrangers ».

TRAQUÉ EMBARDEE UNE AUTO PENETRE DANS UN MAGASIN Saint-Germain-en-Laye, 21 mars. — Un accident qui a fait quatre victimes, un mort et trois blessés, s'est produit ce soir, vers sept heures, à Saint-Germain-en-Laye.

Un entrepreneur parisien, M. Alfred Pasquet, demeurant rue Tronchet, revenait de Mantecourt avec trois de ses amis, lorsqu'à l'angle de la rue de la République, un camion de M. Joseph Lheureux, 37 ans, machiniste, demeurant rue de Paris, 40, à Saint-Germain, s'engagea subitement sur la chaussée.

Le conducteur de l'auto, qui marchait à vive allure, voulut éviter M. Lheureux et donna un violent coup de frein, mais l'auto, continuant à rouler, passa sur le corps de M. Lheureux, puis, montant sur le trottoir, renversa trois personnes et, finalement, alla s'écraser dans le magasin d'un photographe.

M. Lheureux avait été tué sur le coup. Les trois autres personnes renversées étaient étendues inanimées. C'étaient un cavalier du 106 dragons, M. Maudrac, qui devait être libéré le lendemain ; une jeune femme de 15 ans, Georges Dufour, demeurant, 15, rue Carnot, au Pôly, et une femme que l'on croit être M. Lheureux, Germain, mais dont l'identité n'a pu être établie.

Tous trois ont été transportés à l'hôpital de la ville où on constata que M. Maudrac avait de multiples fractures ainsi que le jeune Lheureux, le bassin écrasé et de graves blessures à la tête. L'état de ces deux blessés est jugé désespéré.

Le jeune Dufour, qui a également plusieurs fractures, semble cependant être dans un état moins inquiétant.

Quant aux automobilistes, ils s'en sont tirés avec de légères contusions.

Explosion de produits chimiques UN TUE — UN BLESSE Paris, 21 mars. — A 10 heures, ce matin, une explosion s'est produite dans un magasin de produits chimiques, avenue du Roule, à Neuilly.

Un incendie s'est déclaré aussitôt dans le magasin de fabrication de produits de nettoyage, à base de tétra-chlorure de carbone.

Les pompiers, en procédant au déblayage des magasins, ont découvert le cadavre de l'ouvrier René Labiche, 17 ans. Un saut-veture, le nommé Rancon, a été grièvement blessé. Les pompiers ont eu beaucoup de mal à protéger les maisons voisines.

Une enquête est ouverte sur les causes de cette explosion.

L'encaisseur et le magot sont retrouvés Paris, 21 mars. — Les inspecteurs de la police judiciaire ont arrêté à son domicile, rue Ganthey, l'encaisseur de la Société anonyme du Crédit Industriel, Alfred Danger, qui avait disparu en emportant une somme de 100.000 francs. L'encaisseur était revenu chez lui après une courte fugue. Les 145.000 francs ont été retrouvés intégralement.

Les scandales du ravitaillement DEUX INFORMATIONS JUDICIAIRES SONT OUVERTES Paris, 21 mars. — Sur réquisitoire de M. Sèchérou, procureur de la République, deux informations judiciaires ont été ouvertes contre X... La première pour spéculation illicite (affaires de sons) et la deuxième pour infraction à l'article 10 de la loi du 3 octobre 1919, qui punit les fonctionnaires publics et les agents d'une administration ayant pris participation dans des entreprises qui avaient été soumises à leur surveillance, ou à leur contrôle direct.

Curieux Procès DES CANDIDATS A L'ECOLE POLYTECHNIQUE RECLAMENT DES DOMMAGES-INTERETS AU DIRECTEUR DES ETUDES Paris, 21 mars. — Quatre-vingt-dix candidats à l'Ecole Polytechnique assignent, ce après-midi, devant la 1re Chambre du Tribunal Civil le Directeur des Etudes de cette école, M. Carvalho, à qui ils demandent une somme de deux mille francs de dommages-intérêts. Ils reprochent à M. Carvalho d'avoir empêché l'inscription d'une cinquantaine de candidats à la Guerre, prévoyant une majoration de 100 points pour les candidats de la classe 17.

M. Carvalho a soulevé l'incompétence du Tribunal, alléguant que l'affaire ressortissait des tribunaux administratifs. Le ministère public donnera ses conclusions le 4 avril prochain.

Le plus vaste entrepôt du monde a été la proie des flammes Chicago, 20 mars. — Le plus grand entrepôt du monde, appartenant à la Compagnie granitière Armour, a été incendié par une explosion attribuée aux poussières de grains. Il y a un tué et quatre disparus. Des milliers de fenêtres ont été brisées dans les villes avoisinantes. Un demi-million de boisseaux de grains ont été brûlés. Les pertes s'élevaient à plus de 600.000 dollars.